



Une amende de 10 chèvres lui été infligée à l'issue du rituel de son jugement public par les juges de sa communauté.

La gestion du royaume Bamoun par SM Ibrahim Mbombo Njoya n'a pas totalement été du goût des "Fona Nguon" (juges) pendant les deux dernières décennies. Ils le lui ont fait savoir samedi 8 décembre 2018 lors du rituel de jugement public du roi. Parmi les griefs ayant le plus irrité ces régulateurs de la société Bamoun, il y a cette passivité face à ce qui apparaît à leurs yeux comme une profanation de leurs emblèmes. Dans leur réquisitoire sur cet aspect, les "fona nguon" ont d'emblée apprécié les efforts entrepris par le sultan pour réaménager la cour intérieure du palais. *« Le sultan a fait dessiner dans la cour du palais l'araignée, le serpent à deux têtes et la cloche à double gongs. Les fona nguon apprécient cela, mais ils ont constaté que les groupes de danses et autres piétinent allègrement ces emblèmes de la communauté Bamoun. Ce qui est inacceptable »*, ont-ils martelé. Un tel acte pour eux, ne saurait rester impuni. Et celui qui doit en faire en premier les frais, pensent-ils, c'est d'abord le sultan Ibrahim Mbombo Njoya.

À l'unanimité, les "fona nguon" l'ont condamné à payer une amende de dix chèvres. S'il est le principal responsable de cette profanation des emblèmes du royaume, il n'en est pas le seul. Les membres de sa cour aussi. Ainsi, il a été précisé que l'amende doit être payée collectivement. Celle du roi est d'une chèvre et le reste sera supporté par les autres groupes

qui constituent sa cour. Outre cette sanction, le roi a été enjoint d'engager prestement, faute de quoi sa sanction sera alourdie, une campagne de sensibilisation de certaines élites coupables de "boulimie foncière". Ceux-ci apprend-on, sans se soucier des générations futures, s'accaparent de vastes domaines dans le Noun. Aussi, les "fona nguon" ont-ils dénoncé avec fermeté l'égoïsme et l'égoïsme de certaines membres de l'élite Bamoun. Pour eux, Il est inadmissible que des fils et filles de la communauté ayant pu avoir une certaine ascension sociale ne pensent pas s'investir dans la construction de l'élite de demain, et à l'essor du royaume. Le roi a été invité à les sensibiliser afin qu'ils puissent se raviser et s'engager dans les actions de développement dans le Noun.

Dans leurs réquisitoires, les "fona nguon" ont également adressé leurs félicitations à Paul Biya pour sa réélection à la tête de l'Etat du Cameroun, et assuré de la disponibilité du peuple Bamoun à l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique des grandes opportunités. Les "fona nguon" ont salué le thème de cette édition du Nguon qui selon eux, fait la promotion du vivre ensemble. Les déplacés ayant trouvé refuge dans le Noun, ont été invités à épouser la philosophie du vivre ensemble prônée par le roi.

Les failles constatées par les "fona nguon" dans la gestion du roi, ne suffisent cependant pas pour requérir sa déchéance comme roi du peuple bamoun. Par conséquent, SM Ibrahim Mbombo Njoya a rétabli dans ses fonctions après avoir été destitué, le temps de son jugement par le "ta'a Ngu" (juge).

Pour mémoire, ce n'est pas la première fois que le sultan est sanctionné par les fona nguon. En 2006, il avait été sommé de payer 50 bœufs. Et le motif ? Parce que le 27 octobre 2006, il avait pleuré après avoir perdu sa maman. Trois mois après lors le Nguon, il avait été jugé et on lui a infligé une amende de 50 bœufs. Dans la tradition Bamoun, apprend-on, lorsqu'un roi coule les larmes, ça porte malheur au peuple.